



Refus de renouvellement de l'autorisation de travail

Par **psycosad**, le **01/10/2011** à **02:28**

Bonjour, Je suis Marocain titulaire d'un Bac+5, suite à cela j'ai été embauché par une société de services en informatique en qualité d'ingénieur d'affaires, ou j'ai été licencié après 10 Mois d'exercice, j'ai passé quelques temps au chômage (4mois), suite à cela j'ai retrouvé un travail strictement équivalent. Ma carte de séjour arrivant à échéance j'ai sollicité le renouvellement de mon autorisation de travail auprès de la DDTE de paris , j'ai reçu un refus avec comme cause principale: non respect du contrat de travail, validé par la DDTE métier pas sous tension. (le même sur lequel j'avais eu l'accord lors de mon chgt de statut et lequel n'a jamais été en tension.) Ma question est la suivante: Est ce possible d'avancer de tel argument alors que j'ai scrupuleusement respecté mon contrat de travail? en retrouvant un métier strictement équivalent après avoir été LICENCIÉ , y'a t'il vraiment opposabilité de l'emploi pour mon cas? d'une autre manière y'a t'il possibilité de s'opposer au renouvellement alors que en l'espèce j'ai perdu mon emploi involontairement et j'en ai retrouvé un strictement identique et dans la même zone géographique sous prétexte que je n'ai pas fais un an chez mon employeur? Merci d'avance pour vos éclairages. Sincères salutations,